

EU-Silc / SRCV, ambition et apport d'une approche longitudinale et transversale des revenus et des conditions de vie, en France et en Europe

Carine Burricand *, Cédric Houdré ** et Louis-André Vallet ***

En consacrant ce numéro au dispositif *EU-Silc / SRCV*, c'est-à-dire « *European Union – Statistics on Income and Living Conditions / Statistiques sur les ressources et les conditions de vie* », *Économie et Statistique* renoue avec une pratique qui date déjà de 2001 où le numéro 349-350 était centré dans son entier sur le *Panel européen des ménages*. *EU-Silc / SRCV* s'inscrit en effet dans la montée en puissance, en France comme en Europe et depuis environ trois décennies, des dispositifs longitudinaux d'observation et de suivi des ménages en vue de mieux connaître et analyser les conditions de vie de ces derniers.

Dans notre pays, c'est d'abord un *Panel lorrain* qui a été mis en place via une collaboration entre la Direction régionale de l'Insee et l'Université de Nancy II : entre 1985 et 1990, 2 200 ménages lorrains ont été interrogés à l'aide d'un questionnaire conjointement élaboré avec une équipe luxembourgeoise qui conduisait aussi un *Panel luxembourgeois*. Dès juin 1990, le Conseil national de l'information statistique (Cnis) recommandait le développement de travaux analogues à l'échelle nationale, mais il a fallu attendre 1994 pour que ce vœu trouve sa réalisation avec le lancement, à l'initiative d'Eurostat, d'un *Panel européen des ménages (European Community Household Panel)*. L'office statistique européen y a défini tout à la fois une méthodologie de suivi longitudinal, une procédure d'échantillonnage, un questionnaire et un traitement des données commun. Conduit dans la quasi-totalité des pays de l'Union européenne d'alors, ce dispositif a donc marqué une étape significative vers la construction d'un système de statistiques sur les revenus, les conditions de vie, la pauvreté et l'exclusion sociale qui soit harmonisé au niveau européen. Alors qu'il avait été initialement conçu pour une durée de trois ans, le *Panel européen* a été prolongé à deux reprises, puis s'est interrompu en 2001 après la huitième vague d'interrogation. Dispositif expérimental où il n'avait pas été prévu d'introduire régulièrement de nouveaux ménages, il était affecté d'une attrition croissante

Rappel :

Les jugements et opinions exprimés par les auteurs n'engagent qu'eux mêmes, et non les institutions auxquelles ils appartiennent, ni a fortiori l'Insee.

* Insee, Division conditions de vie des ménages.

** Insee, Division revenus et patrimoine des ménages.

*** Observatoire Sociologique du Changement - CNRS et Sciences Po Paris.

qui, plus marquée parmi les ménages les plus défavorisés, était susceptible d'introduire des biais dans les résultats d'analyse. À bien des égards, *EU-Silc / SRCV* s'inscrit dans la continuité et l'héritage du *Panel européen*, mais adopte aussi une visée plus ambitieuse.

Dispositif statistique, règlement européen et déclinaison française

C'est en 2003 et sur la base d'un accord informel entre six États membres – Autriche, Belgique, Danemark, Grèce, Irlande et Luxembourg – ainsi que la Norvège que le projet *EU-Silc* est lancé. L'idée est de mettre sur pied un dispositif coordonnant *ex ante* les variables à cibler. Puis, la même année, le règlement de codécision 1177/2003¹ (16 juin 2003) du Parlement européen et du Conseil européen reconnaît l'importance d'une production annuelle, dans les différents pays de l'Union, de statistiques relatives aux revenus, à la pauvreté et à l'exclusion sociale, à la fois transversales et longitudinales, établies au niveau des ménages comme des individus, et qui, parce qu'elles s'appuient sur des méthodes et des définitions harmonisées, permettent une comparaison entre les pays de l'Union. Tout en définissant le cadre de référence de l'instrument correspondant *EU-Silc*, le même règlement autorise cependant une certaine flexibilité dans l'usage des sources statistiques nationales, les pays étant autorisés à s'appuyer aussi bien sur des registres administratifs que sur des données d'enquêtes annuelles – un point qui, initialement, a été assez fortement discuté par la France.

Le règlement 1177/2003 du 16 juin 2003 définit aussi les principales caractéristiques d'*EU-Silc*, notamment les suivantes. La production annuelle doit débuter en 2004, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, qui disposent déjà de panels de ménages, étant autorisés à différer d'un an leur entrée dans le dispositif. Un lien doit pouvoir être établi entre les données relatives aux ménages et celles ayant trait aux individus, dans la composante transversale comme dans la composante longitudinale d'*EU-Silc*, cette dernière devant couvrir au moins quatre années consécutives. En sus des variables principales à renseigner chaque année, il est prévu l'inclusion d'un module complémentaire dont le thème variera annuellement et qui sera mis en place à compter de 2005 dans la composante transversale du dispositif. Sont aussi abordés les critères que chaque pays doit respecter pour la délimitation précise du champ de l'enquête, la taille des échantillons, ou encore les règles de suivi des individus panels lorsqu'ils ont quitté le ménage initial, de même que la participation de la Commission européenne au financement des quatre premières années de collecte dans chaque pays. Le même règlement européen précise aussi les conditions sous lesquelles les micro-données anonymisées, transversales ou longitudinales, peuvent être mises à disposition de la communauté scientifique. Puis des règlements d'application ont défini la liste exhaustive des variables-cibles² – y compris leur niveau de détail – à renseigner obligatoirement pour la composante transversale et la composante longitudinale d'*EU-Silc* (règlements 1980/2003 du 21 octobre 2003 et 1983/2003 du 7 novembre 2003), le contenu détaillé des rapports intermédiaires et finaux relatifs à la qualité des données recueillies (règlement 28/2004 du 5 janvier 2004), les aspects d'échantillonnage et les règles de suivi (règlement 1982/2003 du 21 octobre 2003), ceux d'organisation des opérations de collecte ainsi que les procédures

1. Contrairement à un acte légal qui définit les principes, mais dont la mise en œuvre reste facultative, le règlement rend obligatoire la réalisation de cette enquête pour l'ensemble des pays membres de l'Union européenne.

2. Eurostat a en effet fait le choix d'harmoniser l'enquête à partir d'outputs, c'est-à-dire par la définition de variables-cibles, laissant ainsi une certaine flexibilité aux États-membres quant à la façon de recueillir et construire ces variables.

d'imputation des données manquantes (règlement 1981/2003 du 21 octobre 2003), aussi bien que la liste des modules complémentaires pour les différentes années³.

Cette organisation d'ensemble s'appliquait initialement aux quinze États membres de l'Union européenne⁴ auxquels s'ajoutaient l'Islande et la Norvège, mais, à partir de 2005, elle a été rapidement étendue aux nouveaux États membres, aux pays en voie d'adhésion comme aux pays candidats. À titre d'exemple, le module complémentaire de 2011 sur la transmission intergénérationnelle des désavantages sociaux a recueilli ainsi des données sur un ensemble de trente pays européens : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Islande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède et la Suisse, l'Irlande formant ici le seul pays manquant. Ainsi, depuis la seconde moitié de la décennie 2000, le dispositif *EU-Silc* produit effectivement des statistiques sur les revenus et les conditions de vie, et permet de construire des indicateurs structurels sur la répartition des revenus, la pauvreté et l'exclusion sociale pour la Commission européenne et en vue d'une comparabilité entre les différents pays membres de l'Union européenne.

Si l'on aborde désormais la déclinaison française du dispositif européen, la composante transversale – qui s'apparente à une enquête annuelle classique – ne revêt pas de spécificité particulière, mais la France a affirmé un choix fort s'agissant de la composante longitudinale. Alors que le règlement européen permettait de limiter à quatre ans le suivi temporel, le choix français a été de mettre en place un panel long sur neuf années, d'avantage susceptible d'apporter un progrès dans le domaine du suivi des situations de pauvreté et mieux en mesure de répondre aux besoins de la recherche française. La double exigence d'une représentativité transversale et d'une représentativité longitudinale a donc conduit à utiliser la technique du plan de sondage rotatif. Chaque année, à partir de 2004, l'échantillon de l'enquête *EU-Silc / SRCV* est constitué par la réunion de neuf sous-échantillons et, chaque année également et depuis 2005, un sous-échantillon « sort » et un nouveau sous-échantillon « entre » pour le remplacer. Les huit sous-échantillons réinterrogés d'une année à la suivante forment alors la base de réalisation de l'enquête longitudinale, tandis que, du point de vue de l'enquête transversale, le sous-échantillon entrant permet d'assurer, pour l'année considérée, la couverture actualisée de la population (cf. Ardilly et Lavallée (2007) pour une présentation plus complète).

Le champ couvert par l'enquête *EU-Silc / SRCV* est celui des ménages – ou unités de vie partageant des dépenses communes – dits « ordinaires » et qui résident en France métropolitaine⁵. Sont donc exclues la population vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, établissements pénitentiaires, etc.) et les personnes sans domicile ou vivant dans des habitations mobiles. Dans la dimension transversale, l'unité statistique est le ménage et tous les individus âgés d'au moins 16 ans appartenant à un ménage enquêté sont interrogés. Dans la dimension longitudinale, l'unité statistique est l'individu panel, défini comme un individu appartenant à un ménage répondant lors

3. Les modules complémentaires définis au niveau européen ont ainsi concerné la transmission intergénérationnelle de la pauvreté et des désavantages sociaux (2005, renouvelé en 2011), la participation sociale (2006, renouvelé en 2015), les conditions de logement (2007, renouvelé en 2012), le surendettement et l'exclusion financière (2008), les privations matérielles (2009, renouvelé en 2014), le partage des ressources au sein du ménage (2010) et les aspects subjectifs de la qualité de vie (2013).

4. Quelques pays ont bénéficié de dérogations jusqu'en 2005.

5. En accord avec Eurostat, les territoires et départements d'Outre-mer français peuvent être exclus de la collecte de données (cf. règlement 1982/2003, définition de la population cible).

d'une première interrogation. Lorsqu'un individu panel quitte son ménage initial pour en former ou en rejoindre un autre en France métropolitaine, il est « suivi » et continue à être interrogé comme le sont également tous les membres âgés d'au moins 16 ans de son nouveau ménage. L'estimation du niveau de vie de l'individu panel requiert en effet de prendre en compte la situation de l'ensemble de son unité de vie. Du point de vue des tailles d'échantillons, le règlement européen du 16 juin 2003 exigeait pour la France au minimum 7 250 ménages et 13 500 individus dans la dimension transversale, 5 500 ménages et 10 250 individus dans la dimension longitudinale. En réalité, depuis l'origine, la taille de l'enquête a toujours été supérieure à ces valeurs : par exemple, l'échantillon transversal de 2004 regroupait environ 9 100 ménages et 17 100 individus, celui de 2010 environ 11 000 ménages et 20 900 individus. Chaque année, l'enquête est réalisée aux mois de mai et juin dans le cadre d'entretiens en face à face et d'une collecte assistée par informatique (Capi). Lors des réinterrogations, cette dernière permet notamment de tenir compte des réponses fournies l'année précédente et de contrôler ainsi la cohérence des données temporelles.

Un questionnaire multidimensionnel

Trois grands ensembles structurent l'interrogation des ménages et des individus dans le cadre d'*EU-Silc / SRCV*⁶. Tout d'abord, un « tronc commun ménage » permet de décrire ou d'actualiser la composition de celui-ci ainsi que les données socio-démographiques des habitants du logement enquêté. Puis le questionnaire relatif à l'unité de vie aborde successivement les changements récents et jeunes enfants, les conditions de logement relatives à la résidence principale et leur évaluation financière, les ressources et charges (au cours de l'année précédente), enfin les éléments permettant d'apprécier le niveau de confort ou d'inconfort financier. Quant au questionnaire qui s'adresse à chacun des membres du ménage âgé d'au moins 16 ans au 1^{er} janvier de l'année d'enquête, il se compose de quatre parties : « Biographie et ressources culturelles », « Activité, emploi, profession », « Revenus individualisables sur la période de référence », « Santé ». L'emplacement du module complémentaire n'est pas figé : en fonction du thème traité, il trouve sa place dans l'architecture générale du questionnaire ménage et/ou du questionnaire individuel, en visant à conserver la plus grande fluidité possible dans le questionnement.

Bien que, dès 2004, la collecte des données d'*EU-Silc / SRCV* ait obtenu le caractère d'obligation de réponse pour les individus et ménages échantillonnés, elle n'en a pas moins rencontré des difficultés spécifiques en raison notamment de son thème général comme du nombre et de la précision des données monétaires et de revenus qu'il s'agissait de recueillir. Un effort important était demandé aux ménages pour renseigner certaines rubriques. La recherche de documents – déclaration d'impôts, bulletins de salaires, relevés ou fiches de revenus, etc. – était donc nécessaire pour assurer la qualité des données recueillies, mais elle n'était pas garantie. Une refonte importante du dispositif *EU-Silc / SRCV* est alors intervenue à partir de la collecte des données de 2008. Elle a remplacé, pour une partie des ressources des ménages, la collecte par voie d'enquête par un appariement avec les données administratives, déclarations fiscales et fichiers

6. Les questionnaires français correspondants – qui ont légèrement varié depuis la première année de réalisation d'*EU-Silc / SRCV* – peuvent être consultés sur le site du Réseau Quételet – Archive de Données Issues de la Statistique Publique pour les années 2004 à 2011 (<http://www.cmh.ens.fr/greco/enquetes.php>).

de prestations sociales des organismes gestionnaires (Cnaf, MSA et Cnav). Le recours à ces données permet en effet d'améliorer la pertinence du dispositif en profitant des atouts des sources administratives : ces dernières offrent une qualité homogène et très satisfaisante quant à la connaissance des revenus de la grande majorité de la population. Eurostat, tout en laissant le choix aux États-membres de la façon dont sont collectées les données de revenu, encourage néanmoins le recours aux données administratives afin d'améliorer la qualité de l'enquête. En France, depuis 2008 donc et à de rares exceptions, les ménages et individus ne sont plus interrogés sur le montant de leurs revenus, sauf en ce qui concerne les revenus non imposables.

La même refonte de 2008 a aussi été l'occasion de réorganiser l'ensemble du système d'information sur les conditions de vie autour du seul dispositif *EU-Silc / SRCV*. En reprenant des thèmes qui étaient déjà présents dans les anciennes enquêtes permanentes sur les conditions de vie (EPCV⁷), trois blocs d'indicateurs sociaux ont donc été conçus pour être adjoints en alternance au questionnaire d'*EU-Silc / SRCV*. Le premier module porte sur la santé, la vie associative, la participation sociale et les relations professionnelles (première administration en 2008, puis de nouveau en 2010 et 2013) ; le deuxième aborde les pratiques sportives, culturelles et de loisirs (2009 et 2012) et le troisième la mobilité sociale et les contacts avec les proches (2011 puis 2014).

Enfin, pour approcher le bien-être subjectif, ont été introduites, à partir de 2010, des questions sur l'appréciation que les individus portent sur leur vie en général comme sur certains aspects particuliers de celle-ci, notamment le logement, les loisirs, les relations avec les proches et le travail. Pour compléter cet aspect, un questionnaire auto-administré sur papier est remis depuis 2011 aux individus âgés de 16 ans ou plus dans les ménages interrogés pour la troisième année consécutive – soit environ 1 800 ménages et 3 800 individus.

Même s'ils n'abordent pas tout l'éventail des thèmes que le dispositif *EU-Silc / SRCV* permettrait d'explorer, les articles qui composent cette livraison d'*Économie et Statistique* en fournissent un large aperçu. Ils sont axés sur trois dimensions de l'enquête qui font sa richesse et sa singularité au sein du système statistique d'observation des inégalités : la comparabilité européenne, le suivi longitudinal et l'approche de la thématique « qualité et conditions de vie ». Ils forment le produit du travail et des échanges au sein d'un groupe d'exploitation qui, animé par Carine Burricand et placé sous la responsabilité générale de Magda Tomasini, puis de Cédric Houdré, s'est réuni régulièrement durant plusieurs années. Afin de souligner l'ambition comparative d'*EU-Silc* au sein de l'Union européenne, on a placé en tête de numéro les articles qui ont fait le choix de tirer parti de cette dimension.

Un système européen de statistiques sur les revenus pour des analyses comparatives entre pays

La réalisation d'analyses comparatives entre pays nécessite une connaissance des institutions et de la culture de chaque pays retenu dans l'analyse : systèmes de protection sociale, fiscalité, marché du logement, statuts des travailleurs, etc... C'est pourquoi les

7. Dispositif qui, entre 1996 et 2006, était composé de parties fixes et de parties variables (<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=sources/ope-enq-epcv-fixe.htm>).

auteurs des deux premiers articles se concentrent sur la comparaison de quelques pays européens présentant néanmoins suffisamment de variété tant au niveau social qu'au niveau institutionnel pour fournir une analyse comparative éclairante.

Bien que l'ambition du dispositif *EU-Silc/SRCV* soit de permettre une approche multidimensionnelle des inégalités, une des priorités de l'enquête au niveau européen est toutefois de mesurer précisément les revenus perçus par les différents membres des ménages. En exploitant au mieux le détail avec lequel les revenus individuels sont mesurés sur les enquêtes de cinq pays de l'Union européenne (Allemagne, la France, l'Italie, la Suède et le Royaume-Uni), **Sophie Ponthieux** apporte une contribution importante au débat sur la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes. L'auteure analyse les principaux facteurs d'inégalité de revenus d'activité entre les femmes et les hommes, inégalité qui reste considérable dans ces pays. L'inactivité, le travail à temps partiel et l'écart des salaires dans l'emploi à temps complet sont les principaux facteurs d'inégalité entre les femmes et les hommes, mais ils y contribuent cependant dans des proportions variables d'un pays à l'autre. Le passage d'une analyse des revenus d'activité à celle des niveaux de vie, c'est-à-dire du revenu disponible par unité de consommation au sein du ménage, atténue très significativement les inégalités de ressources entre hommes et femmes. Ceci résulte de l'hypothèse de mise en commun et de partage égal des ressources au sein des ménages dans le calcul du niveau de vie. Cette hypothèse conventionnelle peut être débattue et pourrait faire l'objet d'investigations complémentaires.

Carole Bonnet, Olivier Bontout et Anne-Juliette Lecourt se livrent également à une analyse comparative entre pays des inégalités de niveaux de vie. Il s'agit cette fois de l'inégalité de niveau de vie entre retraités et actifs. Le point de départ de leur réflexion est le constat suivant : en France les individus de 65 ans ou plus et ceux âgés de moins de 65 ans ont des niveaux de vie quasiment équivalents, alors que ce ratio est moins élevé en moyenne dans les autres pays européens (86 %). Les auteurs réexaminent alors les facteurs explicatifs des différences de niveaux de vie entre classes d'âge en retenant les principaux voisins de la France et quelques pays nordiques et en s'appuyant sur une décomposition comptable du niveau de vie relatif médian. Les écarts observés s'expliquent par la contribution du niveau des pensions brutes mais les différences de structure de prélèvements directs et dans une moindre mesure les différences de structure socio-démographiques viennent minorer les écarts entre la France et les autres pays. L'article met également en lumière quelques-unes des difficultés méthodologiques qui restent inhérentes à *EU-Silc* dans le cadre des travaux comparatifs européens malgré tous les efforts d'harmonisation qui y sont consacrés : une couverture des composantes du revenu variable selon les pays et la difficulté de l'identification des retraités.

Le volet « comparaisons internationales » du numéro se termine par un article qui aborde le cœur même du dispositif et qui est l'un des objectifs phares de la « stratégie 2020 » adoptée par l'Union européenne pour la prochaine décennie, à savoir la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale. L'enquête *EU-Silc* constitue le support de suivi de cet objectif à travers l'association de plusieurs indicateurs (pauvreté monétaire, privation matérielle et faible intensité de travail) permettant d'identifier une population « en risque de pauvreté et d'exclusion sociale ». **Bertrand Maître, Brian Nolan et Christopher T. Whelan** apportent une évaluation critique de la sélection des trois indicateurs utilisés pour cet objectif et sur les modalités de leur association. Ils rappellent les raisons de la construction de cet indicateur multi-dimensionnel et examinent les aspects conceptuels et méthodologiques de chacun d'entre eux. Le risque de pauvreté et d'exclusion sociale

ainsi défini a un contenu très différent selon les pays. Les auteurs examinent alors le profil de la population cible, à travers leurs compositions sociales et leur exposition au stress économique, et constatent qu'elles se modifient sensiblement selon la façon de combiner les différents critères. La mesure de faible intensité de travail est celle qui présente la plus faible capacité discriminante tandis que la mesure de privation matérielle est la plus efficace pour identifier la population cible. À la lumière de ces éléments, ni l'union ni l'intersection de ces trois critères actuels ne permettent selon eux une mesure ou un objectif satisfaisant de lutte contre la pauvreté. Ils proposent donc une mesure alternative combinant uniquement un certain niveau de privation matérielle et la pauvreté monétaire. Le sous-ensemble qu'elle délimite devrait constituer une cible prioritaire pour les politiques de lutte contre la pauvreté.

Apports et difficultés propres à une source longitudinale

Une autre caractéristique majeure de *EU-Silc/SRCV* réside dans ses possibilités de suivi longitudinal des individus. Trois articles exploitent cette dimension en mobilisant de cinq à huit vagues d'enquêtes. Les neuf premières vagues d'enquêtes pour la France n'étaient en effet pas encore toutes disponibles au moment de la réalisation du numéro. L'intérêt est alors de pouvoir décrire des trajectoires individuelles, de comprendre certains processus sociaux ou économiques à l'œuvre à des moments charnières du cycle de vie ou encore d'isoler des facteurs propres à chaque individu grâce aux observations répétées sur chaque individu du panel.

Pour juger de la qualité de l'enquête dans sa dimension longitudinale, il faut s'assurer qu'elle demeure représentative de la population suivie. L'expérience du Panel européen, qui était un panel pur, avait montré que l'attrition était plus marquée pour les ménages les plus défavorisés, ce qui induisait des biais statistiques non seulement pour les analyses transversales mais potentiellement aussi pour les analyses longitudinales. Pour surmonter cette difficulté majeure, deux stratégies ont été mises en œuvre dans l'enquête *EU-Silc*. D'une part, le caractère rotatif du panel conduit à « rafraîchir » chaque année l'échantillon à l'aide de nouvelles populations ce qui permet d'assurer plus efficacement la représentativité transversale. D'autre part, des modèles de repondération spécifiques ont été appliqués pour traiter la sélectivité observable dans le phénomène d'attrition. **Carine Burricand et Jean-Paul Lorgnet** s'attachent dans leur article à étudier cette sélectivité, à identifier les éléments explicatifs de l'attrition et à déterminer si le biais relatif qui en découle est suffisamment corrigé par la pondération. Ils montrent que l'attrition est plus élevée en cas de déménagement et en situation de pauvreté ou de mauvaise santé. Les caractéristiques individuelles ou du ménage ne sont pas les seuls éléments explicatifs de l'attrition, puisque le changement d'enquêteur a également un impact négatif sur le suivi des individus. Les auteurs visent ensuite à étudier si le biais relatif à l'attrition est suffisamment corrigé dans les mécanismes de pondération mis en œuvre. Si ceux-ci permettent de limiter de manière générale le risque de biais, il en est différemment pour les retraites où le biais tend à s'accroître avec la durée du panel.

La dimension longitudinale, outre de permettre d'étudier la permanence d'interactions entre dimensions, permet par ailleurs de mieux prendre en compte l'hétérogénéité inobservée en disposant de plusieurs observations successives pour un même individu. Ce terme recouvre toutes les différences entre les individus qui sont inobservables ou tout du moins non-observées dans les enquêtes. La dimension longitudinale per-

met d'analyser l'influence de chaque facteur indépendamment des autres sur le risque de pauvreté en contrôlant à la fois l'hétérogénéité individuelle observée et inobservée. C'est l'exercice auquel se livre **Mathilde Clément** pour mieux comprendre les facteurs de risque de pauvreté en conditions de vie, et d'entrée-sortie de cette forme de pauvreté. Entre 2004 et 2009, la pauvreté a touché près d'une personne sur quatre alors que le taux de pauvreté en conditions de vie (définition française) est de 11 % en moyenne annuelle. L'auteure s'intéresse en particulier à l'impact des changements de situation personnelle, en termes de situation familiale et d'activité. Elle montre ainsi que les écarts de risque de pauvreté en conditions de vie sont souvent assez différents de ceux observés si on ne tient pas compte de l'hétérogénéité inobservée, en termes d'ampleur mais aussi parfois en termes de hiérarchie des risques. Une dégradation de l'état de santé, la pauvreté monétaire durable d'un individu sont, entre autres, des facteurs pertinents de risque de pauvreté en conditions de vie. Une fois contrôlées les caractéristiques inobservées, les jeunes ayant déjà quitté le foyer parental ont également une probabilité élevée d'être pauvres.

Le niveau de vie des jeunes est justement au cœur de l'article de **Julie Solard et Rosalinda Coppoletta**. Ces auteures mettent en regard le niveau de vie des jeunes décohabitants et celui de ceux qui continuent à vivre chez leurs parents ou les « corésidents » et s'attachent à identifier l'impact de la décohabitation sur le niveau de vie des jeunes toutes choses égales par ailleurs. La décohabitation apparaît d'abord très sélective. Le manque de diplômes et les difficultés sur le marché du travail sont des freins importants au départ du foyer parental. La décohabitation apparaît ainsi comme un processus de sélection des jeunes les plus employables et de ceux qui sont les plus prêts à vivre en couple. Une fois la sélection observable et inobservable prise en compte en exploitant la dimension panel des données, les jeunes qui résident encore chez leurs parents auraient un niveau de vie plus faible que les autres s'ils décohabitaient, à caractéristiques personnelles et d'emploi identiques.

La qualité et les conditions de vie : des thèmes d'importance croissante dans le débat public pour aller au-delà d'une approche purement monétaire des inégalités

De nombreuses instances françaises, européennes ou internationales mettent l'accent sur la nécessité d'aller au-delà d'une approche purement monétaire pour mesurer le progrès social. La commission Stiglitz, Sen et Fitoussi (2009) a recommandé par exemple d'améliorer les mesures chiffrées de l'éducation, des activités personnelles, des conditions environnementales et de la santé, ou encore de renforcer la conception et la réalisation d'outils de mesures des relations sociales, de la participation à la vie politique, de l'insécurité. Tous ces éléments concourent en effet éminemment à la qualité de vie des individus, et c'est à l'aune de cette qualité de vie et des inégalités de conditions de vie au sens large et pas uniquement au sens monétaire que devrait être apprécié le progrès d'une société (OCDE, 2012).

L'Union européenne a d'ailleurs fait de la promotion d'une vie en bonne santé un élément important de sa stratégie décennale EU2020 pour une croissance « inclusive ». D'une part parce que l'état de santé de la population a une incidence sur les performances économiques de la société. D'autre part parce que la santé joue un rôle fondamental dans les conditions de vie. Dans cette stratégie, l'accès aux soins apparaît comme un facteur

déterminant pour réduire les inégalités de santé entre pays mais aussi d'abord au niveau national. **Sabine Chaupain-Guillot, Olivier Guillot et Eliane Jankeliowitch-Laval** apportent justement une contribution très utile sur le sujet du renoncement aux soins. Ces auteurs identifient sur les données françaises *SRCV* 2004-2007 ce qui conduit les individus à renoncer à se faire soigner, au-delà de leur situation financière qui reste évidemment un facteur primordial. L'apport de l'article est double. Les auteurs tirent parti d'une part du questionnaire pour confronter les comportements de renoncement à des soins médicaux et à des soins dentaires, les aspects psychologiques jouant dans ce second cas un rôle important. Par ailleurs, la dimension longitudinale de l'enquête leur permet de mettre en évidence le caractère récurrent du renoncement, plus particulièrement lorsqu'il est lié à des raisons financières.

D'autres facteurs jouent un rôle tout aussi important que la santé. **Pascal Godefroy et Stéfan Lollivier** s'attachent à le confirmer en mobilisant toute la richesse thématique de l'enquête. L'intention première de l'article est de mieux comprendre ce qui contribue à la satisfaction des individus par rapport à leur vie en général au-delà du revenu. Les auteurs vont plus loin que les études existantes sur le sujet en mobilisant à nouveau la dimension longitudinale de l'enquête. Grâce au suivi dans le temps des mêmes individus, les relations qui sont mises en évidence entre satisfaction auto-déclarée et les dimensions plus objectives de qualité de vie sont beaucoup plus robustes que sur des données en coupe. Les auteurs confirment ainsi de manière convaincante le rôle important joué par la qualité des liens sociaux sur la satisfaction dans la vie, avant celui de la santé ou même du revenu, et identifient empiriquement des leviers possibles pour améliorer le bien-être de la population.

Dix années après son lancement, *EU-Silc* est devenu un élément majeur du dispositif d'observation de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion pour la Commission européenne et les États-membres de l'UE. Les différentes contributions à ce numéro spécial attestent toutes de l'intérêt de l'enquête sur le plan académique et sur le plan institutionnel, pour informer les décisions publiques en matière de politiques sociales. Les échanges avec Eurostat dans le cadre de la révision prochaine de la base légale du dispositif confirment également cet intérêt croissant et son maintien à moyen voire long-terme. La révision de la base légale ne devrait modifier que modestement le contenu de l'enquête, ce qui permettra de conserver la possibilité d'études longitudinales sur de nombreux thèmes. En France, la disponibilité prochaine des neuf premières années du panel français permettra également d'analyser des trajectoires et des dynamiques plus complexes. La diffusion large de l'enquête et le développement de son utilisation par le monde scientifique et académique reste une préoccupation essentielle à l'Insee. Ce numéro spécial a aussi pour vocation de susciter de nombreux travaux dans les années à venir sur la pauvreté, les revenus, les conditions de vie, l'exclusion sociale ou encore la qualité de vie.

BIBLIOGRAPHIE

1) Principales études ayant utilisé les données françaises d'EU-Silc/SRCV (par ordre chronologique)

Ardilly P., Labarthe J. et Lorgnet J.-P. (2007), « Rapport intermédiaire sur la qualité des données françaises EU-Silc 2005 (portant sur les revenus de 2004 et sur les conditions de vie en 2005) – Données transversales », *Document de travail de la Direction des statistiques démographiques et sociales*, Insee, n° F0706.

Ardilly P. et Lavallée P. (2007), « Pondération dans les échantillons rotatifs : le cas de l'enquête Silc en France », *Techniques d'enquête*, 33(2), pp. 149-156.

Jauneau Y. (2007), « L'indépendance des jeunes adultes : chômeurs et inactifs cumulent les difficultés », *Insee Première*, n° 1156.

Demilly D. et Godefroy P. (2007-2008), « La pauvreté en conditions de vie : 1998-2006 », *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, pp. 39-55.

Ponthieux S. et Raynaud É. (2007-2008), « Les travailleurs pauvres », *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, pp. 163-183.

Dauphin L. (2009), « La qualité des données sur les revenus : enquête versus fichier administratif. L'exemple de l'enquête SRCV 2005 », *Actes des Journées de méthodologie statistique 2009*, disponible sur Internet (<http://jms.insee.fr>).

Godefroy P., Pujol J., Raynaud É. et Tomasini M. (2009), « Inégalités de niveau de vie et mesures de la pauvreté en 2006 », *Les revenus et le patrimoine des ménages – Édition 2009*, *Insee Références*, pp. 9-24.

Jauneau Y. et Raynaud É. (2009), « Des disparités importantes d'évolutions de niveau de vie », *Les revenus et le patrimoine des ménages – Édition 2009*, *Insee Références*, pp. 27-46.

Lorgnet J.-P. et Pujol J. (2009), « Familles et pauvreté : aspects statiques et dynamiques », *Politiques sociales et familiales*, n° 98, pp. 71-77.

Ponthieux S. (2009), « La pauvreté des familles : comparaisons européennes », *Politiques sociales et familiales*, n° 98, pp. 9-19.

Ponthieux S. (2009), « Les travailleurs pauvres comme catégorie statistique. Difficultés méthodologiques et exploration d'une notion de pauvreté en revenu d'activité », *Document de travail de la Direction des statistiques démographiques et sociales*, Insee, n° F0902.

Godefroy P. et Ponthieux S. (2009-2010), « Pauvreté en conditions de vie en France et privations matérielles dans les pays de l'Union européenne », *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, pp. 289-315.

Albouy V., Godefroy P. et Lollivier S. (2010), « Une mesure de la qualité de vie », *France, portrait social – Édition 2010*, *Insee Références*, pp. 99-114.

Dabet G. et Przybylski I. (2010), « En Franche-Comté 8 % des travailleurs sont pauvres », *L'essentiel*, Insee Franche-Comté, n° 125.

Duée M. (2010), « Qu'est-ce que le capital social ? », *France, portrait social – Édition 2010*, *Insee Références*, pp. 115-119.

Fall M., Lorgnet J.-P. et Missègue N. (2010), « Trajectoires individuelles et pauvreté », *Les revenus et le patrimoine des ménages – Édition 2010*, *Insee Références*, pp. 65-79.

- Godefroy P., Missègue N., Pujol J. et Tomasini M. (2010)**, « Inégalités de niveaux de vie et pauvreté », *Les revenus et le patrimoine des ménages – Édition 2010*, Insee Références, pp. 9-19.
- Julé M. (2010)**, « 80 000 travailleurs pauvres dans la région Pays de la Loire », *Informations statistiques*, Insee Pays de la Loire, n° 366.
- Léon O. (2010)**, « Pauvreté : différents profils de régions et départements », *La France et ses régions – Édition 2010*, Insee Références, pp. 19-28.
- Luczak F. et Nabli F. (2010)**, « Vie associative : 16 millions d’adhérents en 2008 », *Insee Première*, n° 1327.
- Moreau G. (2010)**, « La pauvreté laborieuse en Lorraine et Meurthe-et-Moselle : mécanismes à l’œuvre et leviers à mobiliser », *Insee Lorraine Économie*, n° 204.
- Pellati G. (2010)**, « 70 000 travailleurs pauvres en région Centre », *Insee Centre Info*, n° 161.
- Burricand C. (2011)**, « L’apport de l’enquête *SRCV/Silc* dans l’approche multidimensionnelle des phénomènes », dans : *Crise, inégalités et pauvretés*, éd. par Kerleau M., Laguérodié S. et Outin J.-L., XXXI^{es} Journées de l’Association d’Économie Sociale, Presses universitaires de Louvain, pp. 273-294.
- Coudène M. (2011)**, « 140 000 travailleurs pauvres en Rhône-Alpes », *La Lettre Analyses*, Insee Rhône-Alpes, n° 143.
- Dauphin L. (2011)**, « Endettement et recours aux services bancaires en 2008 », *Insee Première*, n° 1352.
- Duée M. et Nabli F. (2011)**, « Les jeunes voient plus leurs amis, les plus âgés leur famille », *France, portrait social – Édition 2011*, Insee Références, pp. 119-124.
- Eudeline J.-F., Garbinti B., Lamarche P., Roucher D. et Tomasini M. (2011)**, « L’effet d’une naissance sur le niveau de vie du ménage », *Les revenus et le patrimoine des ménages – Édition 2011*, Insee Références, pp. 83-93.
- Godefroy P. (2011)**, « Satisfaction dans la vie : les personnes se donnent 7 sur 10 en moyenne », *France, portrait social – Édition 2011*, Insee Références, pp. 105-118.
- Pirus C. (2011)**, « Le taux d’effort des ménages en matière de logement : élevé pour les ménages modestes et les locataires du secteur privé », *Les revenus et le patrimoine des ménages – Édition 2011*, Insee Références, pp. 41-58.
- de la Rochère B. (2011)**, « 100 000 travailleurs pauvres en Aquitaine », *Aquitaine e-publications*, Insee Aquitaine, n° 11.
- Arnault S. et Crusson L. (2012)**, « La part du logement dans le budget des ménages en 2010. Alourdissement pour les locataires du parc privé », *Insee Première*, n° 1395.
- Godefroy P. et Missègue N. (2012)**, « Pauvretés monétaire et en termes de conditions de vie : sur cinq années, un tiers de la population a été confrontée à la pauvreté », *Les revenus et le patrimoine des ménages – Édition 2012*, Insee Références, pp. 45-55.
- Ménard S. et Volat G. (2012)**, « Conditions de logement de 2005 à 2010. Légère amélioration, moins marquée pour les ménages modestes », *Insee Première*, n° 1396.
- Burricand C. (2013)**, « Transition from survey data to registers in the French *Silc* survey », dans : *The use of registers in the context of EU-Silc: challenges and opportunities*, Statistical working papers, Eurostat, pp. 109-124.
- Clerc M.-É. et Lamarche P. (2013)**, « Les durées d’emprunts s’allongent pour les plus jeunes », *France, portrait social – Édition 2013*, Insee Références, pp. 45-54.

Ponthieux S. (2013), « Gender inequality in earned incomes and in living standards. A comparison between France, Germany, Italy, Sweden and the United Kingdom », *Document de travail de la Direction des statistiques démographiques et sociales*, Insee, n° F1303.

Beffy M., Clerc M.-É. et Thévenot C. (2014), « Inégalités, pauvreté et protection sociale en Europe : état des lieux et impact de la crise », *La France dans l'Union européenne – Édition 2014*, *Insee Références*, pp. 25-41.

Duée M. et Nabli F. (2014), « Les aides apportées par les proches : les jeunes bénéficient plus souvent de l'aide de leurs proches », *Insee Première*, n° 1498.

Les données d'*EU-Silc / SRCV* sont aussi régulièrement utilisées pour mettre à jour certaines fiches documentaires thématiques de plusieurs ouvrages de référence : *France, portrait social – Insee Références* ; *Les revenus et le patrimoine des ménages – Insee Références* ; *Tableaux de l'Économie Française – Insee Références* ; *L'état de santé de la population en France – Rapport de suivi des objectifs de la loi de santé publique* (Drees).

2) Principales publications d'Eurostat ayant utilisé les données d'*EU-Silc* (par ordre chronologique)

Eurostat (2005), « The continuity of indicators during the transition between ECHP and *EU-Silc* », *Working Papers and Studies*, Thème Population et conditions sociales, août.

Eurostat (2007), « Living conditions in Europe. Data 2002-2005 », *Pocketbooks*, Thème Population et conditions sociales, janvier.

Eurostat (2007), « Comparative *EU Statistics on Income and Living Conditions*: Issues and Challenges. Proceedings of the *EU-SILC* conference (Helsinki, 6-8 November 2006) », *Methodologies and Working papers*, Thème Population et conditions sociales, septembre.

Eurostat (2007), « Measuring progress towards a more sustainable Europe – 2007 monitoring report of the EU sustainable development strategy », *Statistical books*, Thème Statistiques générales et régionales, novembre.

Eurostat (2008), « Living conditions in Europe. Data 2003-06 », *Pocketbooks*, Thème Population et conditions sociales, décembre.

Eurostat (2009), « Conditions de vie dans l'UE – Une personne sur six a le sentiment que la criminalité ou le vandalisme est un problème dans leur quartier », Communiqué de presse 41/2009, 26 mars.

Eurostat (2009), « Les conditions de vie dans l'UE27 – Un tiers de la population de l'UE ne pouvait faire face à une dépense imprévue en 2007, 7 % avait payé leurs factures de consommation avec retard », Communiqué de presse 77/2009, 28 mai.

Eurostat (2009), « 79 million EU citizens were at-risk-of-poverty in 2007, of whom 32 million were also materially deprived », *Statistics in focus*, Thème Population et conditions sociales, n° 46, juin.

Eurostat (2009), « What can be learned from deprivation indicators in Europe », *Methodologies and Working papers*, Thème Population et conditions sociales, juin.

Eurostat (2010), « Combating poverty and social exclusion – A statistical portrait of the European Union 2010 », *Statistical books*, Thème Population et conditions sociales, janvier.

Eurostat (2010), « 17 % of EU citizens were at-risk-of-poverty in 2008 », *Statistics in focus*, Thème Population et conditions sociales, n° 9, février.

Eurostat (2010), « 51 million young EU adults lived with their parent(s) in 2008 », *Statistics in focus*, Thème Population et conditions sociales, n° 50, octobre.

Eurostat (2010), « In-work poverty in the EU », *Methodologies and Working papers*, Thème Population et conditions sociales, octobre.

- Eurostat (2010)**, « Analysing the socioeconomic determinants of health in Europe: new evidence from *EU-Silc* », *Methodologies and Working papers*, Thème Population et conditions sociales, novembre.
- Eurostat (2010)**, « Methodological issues in the analysis of the socioeconomic determinants of health using *EU-Silc* data », *Methodologies and Working papers*, Thème Population et conditions sociales, novembre.
- Eurostat (2010)**, « Macro determinants of individual income poverty in 93 regions of Europe », *Methodologies and Working papers*, Thème Population et conditions sociales, novembre.
- Eurostat (2010)**, « Social participation and social isolation », *Methodologies and Working papers*, Thème Population et conditions sociales, novembre.
- Eurostat (2010)**, « The comparability of imputed rent », *Methodologies and Working papers*, Thème Population et conditions sociales, novembre.
- Eurostat (2010)**, « The distributional impact of imputed rent in *EU-Silc* », *Methodologies and Working papers*, Thème Population et conditions sociales, novembre.
- Eurostat (2010)**, « An assessment of survey errors in *EU-Silc* », *Methodologies and Working papers*, Thème Population et conditions sociales, décembre.
- Eurostat (2010)**, « Robustness of some *EU-Silc* based indicators at regional level », *Methodologies and Working papers*, Thème Population et conditions sociales, décembre.
- Eurostat (2010)**, « Household structure in the EU », *Methodologies and Working papers*, Thème Population et conditions sociales, décembre.
- Eurostat (2010)**, « Over-indebtedness of European households in 2008 – Highest share of population in a ‘critical’ situation in the United Kingdom, Germany, Cyprus, Austria and Greece », *Statistics in focus*, Thème Population et conditions sociales, n° 61, décembre.
- Eurostat (2010)**, « Income and living conditions in Europe », *Statistical books*, Thème Population et conditions sociales, décembre.
- Eurostat (2011)**, « Towards an inclusion balance: accounting for gross change in Europeans’ living conditions », *Methodologies and Working papers*, Thème Population et conditions sociales, janvier.
- Eurostat (2011)**, « Income poverty and material deprivation in European countries », *Methodologies and Working papers*, Thème Population et conditions sociales, janvier.
- Eurostat (2011)**, « The distribution of employees’ labour earnings in the EU: data, concepts and first results », *Methodologies and Working papers*, Thème Population et conditions sociales, janvier.
- Eurostat (2011)**, « Inequality, growth and mobility: the inter-temporal distribution of income in European countries 2003-2007 », *Methodologies and Working papers*, Thème Population et conditions sociales, février.
- Eurostat (2011)**, « Housing conditions in Europe in 2009 – 30 million people in the EU suffered both lack of space and poor housing conditions », *Statistics in focus*, Thème Population et conditions sociales, n° 4, février.
- Eurostat (2011)**, « The 9 poorest countries catching up on income per capita – Highest income inequalities recorded in Latvia, Romania and Lithuania », *Statistics in focus*, Thème Population et conditions sociales, n° 16, avril.
- Eurostat (2011)**, « Indicators of Immigrant Integration – A Pilot Study », *Methodologies and Working papers*, Thème Population et conditions sociales, juin.
- Eurostat (2011)**, « More than 10 % of households in Romania, Latvia and Bulgaria were three-generation in 2008 », *Statistics in focus*, Thème Population et conditions sociales, n° 52, octobre.

Eurostat (2012), « 23 % of EU citizens were at risk of poverty or social exclusion in 2010 », *Statistics in focus*, Thème Population et conditions sociales, n° 9, février.

Eurostat (2012), « Measuring material deprivation in the EU – Indicators for the whole population and child-specific indicators », *Methodologies and Working papers*, Thème Population et conditions sociales, octobre.

Eurostat (2013), « Children were the age group at the highest risk of poverty or social exclusion in 2011 », *Statistics in focus*, Thème Population et conditions sociales, n° 4, février.

Eurostat (2013), « Living standards falling in most Member States », *Statistics in focus*, Thème Population et conditions sociales, n° 8, mars.

Eurostat (2013), « The fade-away effect of initial nonresponse in panel surveys: Empirical results for EU-Silc », *Methodologies and Working papers*, Thème Population et conditions sociales, mai.

Eurostat (2013), « Statistical matching of EU-Silc and the Household Budget Survey to compare poverty estimates using income, expenditures and material deprivation », *Methodologies and Working papers*, Thème Population et conditions sociales, mai.

Eurostat (2013), « The distributional impact of public services in European countries », *Methodologies and Working papers*, Thème Population et conditions sociales, mai.

Eurostat (2013), « The distributional impact of imputed rent in EU-Silc 2007-2010 », *Methodologies and Working papers*, Thème Population et conditions sociales, mai.

Eurostat (2013), « Income pooling and equal sharing within the household – What can we learn from the 2010 EU-Silc module? », *Methodologies and Working papers*, Thème Population et conditions sociales, mai.

Eurostat (2013), « Using EUROMOD to nowcast poverty risk in the European Union », *Methodologies and Working papers*, Thème Population et conditions sociales, mai.

Eurostat (2013), « Individual employment, household employment and risk of poverty in the EU – A decomposition analysis », *Methodologies and Working papers*, Thème Population et conditions sociales, juin.

Eurostat (2013), « European household income by groups of households », *Methodologies and Working papers*, Thème Statistiques générales et régionales, juillet.

Eurostat (2013), « Standard error estimation for the EU-Silc indicators of poverty and social exclusion », *Methodologies and Working papers*, Thème Population et conditions sociales, août.

Eurostat (2013), « Behind and beyond the (headcount) employment rate », *Statistical working papers*, Thème Population et conditions sociales, août.

Eurostat (2013), « Implications of the EU-Silc ‘following rules’ (and their implementation) for longitudinal analysis », *Statistical working papers*, Thème Population et conditions sociales, octobre.

Eurostat (2013), « Household composition, poverty and hardship across Europe », *Statistical working papers*, Thème Population et conditions sociales, décembre.

Eurostat (2013), « The use of registers in the context of EU-Silc: challenges and opportunities », *Statistical working papers*, Thème Population et conditions sociales, décembre.

Eurostat (2013), « Is the likelihood of poverty inherited? », *Statistics in focus*, Thème Population et conditions sociales, n° 27, décembre.

Eurostat (2014), « Sustainable development in the European Union – 2013 monitoring report of the EU sustainable development strategy », *Statistical books*, Statistiques générales et régionales, janvier.